



Absence d'aménagements dans la cuisine

Par **Adja**, le **16/08/2023** à **18:51**

Je loue un appartement hlm de xxxxxx depuis quelques mois. Au moment de mon emménagement, j'ai constaté que la cuisine ne disposait que d'un robinet et d'un évier sous lequel on peut ranger les produits ménagers. Il n'y avait pas de meuble de rangement (pour la vaisselle et autres batteries de cuisine) ni de plan de travail à moins qu'on considère l'évier comme plan de travail.

Au final , tout ce qu'on peut appeler comme meuble de rangement se trouve sous l'évier. Dans la chambre un armoire avec deux portes coulissantes par contre à l'intérieur y'a rien je dois tout aménager pour pouvoir poser les vêtements.

Je me demande si cela est normal. J'aimerais avoir votre avis.

Pourriez-vous me dire si je suis en droit de demander au bailleur de faire installer des meubles de rangement et un plan de travail dans la cuisine ?

Merci pour votre aide.

Par **yapasdequoi**, le **16/08/2023** à **19:28**

Bonjour,

Rien n'oblige le bailleur à mettre des étagères ou un plan de travail ni dans la cuisine ni dans la chambre.

Par **youris**, le **16/08/2023** à **20:16**

bonjour,

si vous avez loué un logement vide, il est normal qu'il ne soit pas meublé.

c'est la première fois que vous louez un appartement vide ?

salutations

Par **Adja**, le **17/08/2023** à **17:04**

Bonjour, Je vous remercie sincèrement pour le temps que vous avez consacré à me répondre.
Grâce à vos réponses, tout est maintenant parfaitement clair pour moi.

Bonne journée